



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE MONTMAGNY

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

Séance régulière tenue le 10 août 2026 au 220 rue Principale Est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 19h00.

Sont présents :

M. Jocelyn Thibault
M. Simon Habel
M. Denis Laprise
M. Jean-Claude Giroux
Mme Ghislaine Litière

Sous la présidence de M. Daniel Mercier, Maire.

Sont également présents : M. Yves Bernard, Directeur général / Greffier-Trésorier et Mme Sophie Mercier, Directrice générale adjointe / Greffière-trésorière adjointe

Une séance de travail s'est tenue le jeudi 6 août 2026 au bureau municipal à 18h30. Les documents nécessaires à la séance ont été partagés lors de cette séance de travail. Prendre en note que le conseiller M. Jean-Claude Giroux a quitté la séance de travail lors des discussions touchant le point 14 sur l'Héritage. M. Giroux a mentionné un potentiel conflit d'intérêt par son travail de bénévole pour la Fabrique ainsi que sa présence sur le comité de l'Héritage.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Daniel Mercier, Maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Jocelyn Thibault et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié (modification/s effectuée/s en surbrillance jaune) :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 6 juillet 2026 et de la séance extraordinaire du 20 juillet 2026.

2026-08-01



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

15. Avis de motion

Aucun avis de motion n'est apporté

16. Adoption de règlement

Aucun règlement n'est adopté à cette séance

17. Résolutions diverses

- a) Résolution – Résolution désignant inspecteur municipal – (5 noms)
- b) Résolution – Premiers répondants – Fin de l'entente – 31 août 2026 – Orientation
- c) Résolution – Autorisation – Directrice générale et greffière trésorière adjointe – Signature documentation officielle municipale.
- d) Résolution – Autorisation – Conseil municipal – Obtention de devis pour assurance collective - DGA
- e) Résolution – Colloque de zone – Beauce-Côte du Sud - 16 et 17 septembre 2026 – DG et DGA
- f) Résolution – Formation ABC/DG – Inscription 3 et 4 septembre 2026
- g) Résolution – Demande de permis – Dérogation mineure – construction d'un cabanon cour avant – Lot 6 481 014 – Domaine Rêve-Nature
- h) Résolution – Demande de permis – Dérogation mineure – Construction bâtiment agricole à usage forestier – Lot 5 760 807 – Construction à moins de 50 mètres de marge de recul (10 mètres) – Domaine Rêve Nature

18. MRC – Points à souligner

19. Varia

- a) Varia – Roll-off – Orientation
- b) Varia – Conteneur – Bâtiment secondaire – Entrepôt municipal – Orientation
- c) Varia – Conteneur – Nouveaux développements – Discussion
- d) Varia – Présentation – Acquisition – Bornes de recharge électrique – Programme de soutien financier

20. Période des questions

21. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

* Je, *Yves Bernard*, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées aux résolutions 2026-08-04 et 2026-08-05.

Yves Bernard, Directeur général / Greffier-trésorier

6- CORRESPONDANCE

- a) Correspondance – Courriel de M. Pierre Boucher – MAJ
Regroupement de la sécurité incendie

Les membres du conseil prennent connaissance du courriel acheminé par M. Pierre Boucher (Directeur service prévention incendie et de sécurité civile de Montmagny) concernant la mise en commun des services incendies de la MRC. Ce courriel fait état de l'avancement du dossier relativement au point précédemment cité. Il y est également confirmé que la demande de soutien financier par le FRR a été acceptée.

7- ADMINISTRATIF

- a) Administratif – Invitation aux élu/e/s de la MRC de Montmagny – Activité de réseautage – Centre culturel de Cap St-Ignace – 21 octobre 2026

Il est partagé aux membres du conseil une invitation concernant une activité de réseautage pour les élu/e/s de la MRC qui se tiendra cet automne. L'invitation est laissée à la discrétion de chacun des membres du conseil.

- b) Administratif – Séance de consultation publique – 2^e projet de règlement modifiant le règlement de lotissement 1990-111 – Date.

Les membres du conseil conviennent du mardi 15 septembre 2026 à 19h00 pour la consultation publique concernant ce projet de règlement. La direction générale prendra action afin de procéder aux publications règlementaires.

- c) Administratif – Date de l'élection partielle – 27 septembre 2026.

La direction générale précise que la date l'élection partielle a été fixée pour le dimanche 27 septembre 2026. De plus, une demande de retrait du directeur général pour le poste de président d'élection a été acheminée à la Commission municipal du Québec. Il a été suggéré pour le poste de présidente d'élection, Mme Sophie Mercier. La direction générale est en attente de la décision de la CMQ.



N° de résolution
ou annotation

2026-08-07

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

c) Travaux publics – Sortie de secours – Complexe municipal

RÉSOLUTION – CHOIX D'ENTREPRENEUR QUALIFIÉ – INSTALLATION D'UNE SORTIE DE SECOURS ADDITIONNELLE – COMPLEXE MUNICIPAL

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un avis d'un préventionniste de la Ville de Montmagny concernant un enjeu de sécurité dans la salle communautaire du Complexe municipal concernant sa capacité limite versus la présence de sortie de secours;

ATTENDU QUE la municipalité a pris acte de cet avis et a pris de mesures temporaires d'atténuation du risque afin de permettre la continuité des activités dans la salle communautaire;

ATTENDU QUE l'expertise d'une entreprise en construction accrédité serait appropriée dans la présente situation afin de s'assurer de respecter les normes de sécurité;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Jocelyn Thibault et résolu ce qui suit :

DE mandater la direction générale pour qu'elle sollicite des entreprises en construction (commerciale) pour obtenir une évaluation appropriée de la situation concernant les possibilités d'ajouter ou non une sortie de secours additionnelle dans la salle du complexe municipal;

DE suspendre l'application de la résolution # 2026-07-52 votée lors de la séance du 20 juillet 2026 en séance extraordinaire;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

9- SÉCURITÉ ET INCENDIE

a) Sécurité – Incendie – Changement de porte – Caserne incendie - Orientation

Les membres du conseil échantent sur la possibilité de changer la porte de garage du poste de sécurité incendie. Après discussion, et compte tenu que cet achat n'a pas été budgété lors de l'exercice de 2026, il est convenu de reporter le tout à l'année prochaine afin d'avoir les provisions budgétaires pour cela. Il est également souligné que la porte bien que nécessitant des réparations, pouvait tenir encore une année. L'achat d'un coupe-froid sera toutefois de mise. La direction générale prendra action à ce propos.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des propositions d'acte notarié soumis lors de la séance de travail du 6 août 2026 ainsi que de la proposition de bail qui pourra être signé entre la municipalité de Ste-Euphémie et la Fabrique de Ste-Euphémie pour la location d'un espace pour des activités religieuses ou administratives effectuées par la Fabrique;

ATTENDU QUE les membres du conseil désignent le maire, M. Daniel Mercier, ainsi que le directeur général, M. Yves Bernard pour agir à titre de signataires autorisés pour les actes proposés;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Simon Habel et résolu ce qui suit :

QUE le maire Daniel Mercier, ainsi que le directeur général, Yves Bernard, soient désignés comme mandataires autorisés pour le compte de la municipalité dans le dossier de la résiliation de l'Acte de convention, le retrait des conditions spéciales et certaines exigences dans l'acte de cession liant la municipalité et la Fabrique de Ste-Euphémie,

QU'ils soient désignés comme signataires autorisés pour la municipalité de Ste-Euphémie lors de la présentation des documents légaux révisés devant notaire ainsi que le bail de location proposé avec la Fabrique;

QU'ils soient également désignés pour procéder à certaines modifications mineures dans le cadre des discussions avec la Fabrique de Ste-Euphémie et l'Évêché uniquement dans l'intérêt de la municipalité;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Comme précisé plus haut, le conseiller Jean-Claude Giroux n'a pas participé aux discussions touchant cet aspect lors de la séance de travail et n'a pas voté sur cette résolution soulignant un potentiel conflit d'intérêt.

15- AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion n'est déposé

16- ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun règlement n'est adopté lors de la présente séance.

17- RÉOLUTIONS DIVERSES

- a) Résolution – Résolution désignant inspecteur municipal – (5 noms)



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

QUE la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud désigne les personnes suivantes : Mme Aminata Ongoiba, Mme Valérie Gagné, M. Tanios El-Hayek et M. Daniel Racine à titre d'inspecteur/trice adjoint/e et fonctionnaire désigné/e adjoint/e chargé/e, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, de l'émission des permis à l'égard des règlements d'urbanisme, du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (c. Q-2, r.22) et du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (c. Q-2, r.35.2) à être délivrés sur son territoire ;

QUE M. Jean-François Leblond soit autorisé à appliquer les règlements municipaux sur les animaux et sur les nuisances;

QUE M. Tanios El-Hayek, M. Daniel Racine, Mme Aminata Ongoiba et Mme Valérie Gagné soient autorisé/e/s à appliquer les règlements municipaux sur les animaux et sur les nuisances à titre d'inspecteur/trice adjoint/es lorsqu'ils/elles sont désigné/e/s à cette tâche;

QUE M. Jean-François Leblond soit autorisé à délivrer des avis et des constats d'infraction pour toute contravention à la réglementation dont il a la charge d'application;

QUE M. Tanios El-Hayek, Daniel Racine, Mme Aminata Ongoiba et Mme Valérie Gagné soient autorisé/e/s à délivrer des avis et des constats d'infraction pour toute contravention à la réglementation lorsqu'ils/elles sont désigné/e/s à cette charge;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à M. Jean-François Leblond, M. Tanios El-Hayek, M. Daniel Racine, Mme Aminata Ongoiba et Mme Valérie Gagné et au directeur général adjoint de la MRC de Montmagny;

QUE cette résolution annule toutes résolutions précédents effectuées en cette matière à l'exception des résolutions # 2025-02-18 et # 2021-10-08;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

b) Résolution – Premiers répondants – Fin de l'entente – 31 août 2026 – Orientation

2026-08-10

RÉSOLUTION – FIN DE L'ENTENTE DES PREMIERS RÉPONDANTS LE 31 AOÛT 2026 – RETRAIT DU CISSSCA – REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE DU-SUD

ATTENDU QUE la direction générale de la municipalité de Ste-Euphémie confirme la réception d'une correspondance du Centre intégré de santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches (CISSSCA) datée du 28 mai 2026 mentionnant la



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

une résolution du conseil lors de la séance régulière de juillet 2026 (# 2026-07-06);

ATTENDU QUE la fonction de directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe s'occupe de façon régulière de certaines tâches administratives de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit la désigner comme signataire autorisé pour les documents émis par la municipalité;

Il est proposé par Simon Habel, appuyé par Denis Laprise et résolu ce qui suit :

QUE la directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe soit autorisée à apposer sa signature sur tous les documents et correspondances émis par la direction générale à l'exception des documents touchant la gestion financière;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

d) Résolution – Autorisation – Conseil municipal – Obtention de devis pour assurance collective - DGA

OBTENTION DE DEVIS D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR MME SOPHIE MERCIER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

ATTENDU QUE la municipalité a engagé Mme Sophie Mercier à titre de directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe;

ATTENDU QUE le contrat de travail de Mme Sophie Mercier prévoit la souscription à une assurance collective;

Il est proposé par Ghislaine Litière, appuyée par Jocelyn Thibault et résolu ce qui suit :

D'autoriser la direction générale à effectuer des demandes pour l'obtention de devis d'assurance collective auprès de différentes compagnies d'assurance ainsi qu'auprès de la FQM.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

e) Résolution – Colloque de zone – Beauce-Côte du Sud - 16 et 17 septembre 2026 – DG et DGA

PARTICIPATION DE SOPHIE MERCIER ET DE YVES BERNARD AU COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ – BEAUCE-CÔTE-DU-SUD

ATTENDU QUE le colloque de zone de l'ADMQ offre une opportunité importante pour l'accès à de la formation;

ATTENDU QUE la municipalité doit consacrer un montant pour la formation de ses employés;

2026-08-12

2026-08-13



N° de résolution
ou annotation

2026-08-15

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

- h) Résolution – Demande de permis – Dérogation mineure –
Construction bâtiment agricole à usage forestier – Lot
5 760 807 – Construction à moins de 50 mètres de marge de
recul (10 mètres) – Domaine Rêve Nature

RÉSOLUTION – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 760 807 – ENTREPRISE RENOVE CONTRUCTION INC. – DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT AGRICOLE À USAGE FORESTIER – GARAGE.

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été transmise à l'inspectrice en date du 26 juin 2026 pour la construction d'un bâtiment agricole à usage forestier présentant une hauteur dépassant de 0,63 mètre la hauteur maximale autorisée (9 mètres) et une marge de recul de 10 mètres au lieu de 50 mètres;

ATTENDU QUE la demande a été déposée aux membres du CCU pour analyse et recommandation en vue de l'octroi d'un permis ou non lors de la rencontre du CCU le 29 juillet 2026;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont pris en compte les éléments suivants pour leur recommandation soient : le caractère non mineur de la demande concernant la marge de recul, la grandeur du terrain qui a une superficie de 26 365,20 m²; la possibilité au propriétaire de construire ce bâtiment ailleurs sur son emplacement et le préjudice sérieux non démontré clairement;

ATTENDU QUE les membres du CCC ont émis une recommandation négative concernant l'émission du permis de construction d'un bâtiment agricole à usage forestier selon la proposition effectuée par le propriétaire;

Il est proposé par Jocelyn Thibault, appuyé par Denis Laprise et résolu ce qui suit :

DE refuser l'émission du permis de construction d'un bâtiment agricole à usage forestier (garage) sur le lot 5 760 807 par l'entreprise Rénove construction Inc., selon le projet soumis le 26 juin 2026 et reçu à la MRC la même date.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

19- MRC – POINTS À SOULIGNER

M. Daniel Mercier, maire, effectue un retour sur les discussions qu'il y a eu lors de la dernière séance de la MRC.



2026-08-17
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

- b) Varia – Conteneur – Bâtiment secondaire – Entrepôt municipal - Orientation

RÉSOLUTION – CONTENEUR MARITIME – SOUMISSION – ENTREPÔT MUNICIPAL

ATTENDU QUE la compagnie d'assurance a demandé à la municipalité de prendre action pour que le sous-sol de l'Héritage ainsi que le sous-sol du complexe municipal soient davantage sécuritaires (installation d'un plafond coupe-feu ou retirer les objets entreposés);

ATTENDU QUE la municipalité ne possède pas de garage municipal ou de bâtiment d'entreposage afin d'y déposer ses outils, ses instruments et autres;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite dans un prochain avenir se doter d'un garage municipal;

Il est proposé par Ghislaine Litière, appuyée par Simon Habel, et résolut ce qui suit :

QUE le conseil municipal demande à la direction générale de soumettre, lors d'une prochaine séance du conseil, une estimation de prix pour l'achat de ce type de conteneur;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

- c) Varia – Conteneur – Nouveaux développements – Discussion

Les membres du conseil échangent sur la situation concernant la gestion des matières résiduelles sur les domaines privés dans la municipalité. Différents aspects sont discutés et différentes possibilités sont abordées. Il ressort de ces discussions que les membres du conseil souhaitent obtenir les commentaires des propriétaires des différents domaines à ce propos en vue d'envisager une mesure à plus long terme. La direction générale entrera en contact avec les associations de propriétaires des différents domaines afin d'obtenir leur point de vue à ce propos.

- d) Varia – Présentation – Acquisition – Bornes de recharge électrique – Programme de soutien financier

Le maire souligne que les membres du conseil ont reçu de l'information concernant l'acquisition et l'installation de bornes de recharge électrique (2 pistolets) pour automobile électrique. Il s'agit d'une avenue intéressante qui pourra être abordée lors de l'élaboration du budget pour l'année prochaine.